

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 novembre 2015

20H30 JARDIN DES ELFES

Compte-rendu

L'an deux mil quinze, le 9 NOVEMBRE, à 20 heures 30, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à BROU rue des Moulins au Jardin des Elfes - sous la présidence de Monsieur François MALZERT.

PRESENTS

Monsieur CHAUVIN Pierre (Les Autels-Villevillon) ; Monsieur BOUDET Jean-Paul, Monsieur LEGRET Gérard et Madame DERAIS Joëlle (La Bazoches-Gouet) ; Monsieur MASSON Philippe, Monsieur KIBLOFF Marc, Monsieur CAILLARD Patrick, Monsieur PELLETIER Jean-Michel, Madame SARRAZIN Marie-Claude, Madame SALIN Nathalie, et Madame THIRARD Françoise (Brou) ; Monsieur EDMOND Alain et Madame VARNIER Claude (Bullou) ; Monsieur FERRE Joël et Madame de la ROULIERE Anne-Marie (Chapelle-Guillaume) ; Monsieur BLONSKY Thomas et Monsieur DIONNET Jean (Chapelle-Royale) ; Monsieur ANTHOINE Roland et Monsieur HELION Daniel (Dampierre-sous-Brou) ; Madame PISTRE Brigitte (Frazé) ; Monsieur MALZERT François et Monsieur JUMEAU Claude (Gohory) ; Monsieur RICOUL Michel, Monsieur FOUBERT Alain (Luigny) Monsieur PRIEUR Dominique et Monsieur HOUDY Olivier (Mézières-au-Perche) ; Monsieur FAUQUET Joël et Monsieur HUET Jean Paul (Montigny-le-Chartif) ; Monsieur MARTIN Patrick (Mottereau) ; Monsieur NEVEU Didier (Moulhard) ; Monsieur BONVALLET Luc, Madame PINOS Marie-Dominique (Unverre) ; Madame BELNOUE Janie et Monsieur LUCAS Pierre (Yèvres).

Etaient absents :

Monsieur CALLU Luc

Monsieur CHENEAU François

Monsieur FROGER Marc (pouvoir à monsieur BONVALLET Luc)

Madame HAYE Catherine

Monsieur PERRY Bruno (pouvoir à, monsieur LUCAS Pierre)

Madame RICHE Nathalie (pouvoir à monsieur MASSON Philippe)

Monsieur HEROIN Xavier

Date de convocation du Conseil Communautaire : 2 novembre 2015.

Secrétaire de séance : Monsieur ANTHOINE Roland (Dampierre sous Brou).

ORDRE DU JOUR :

- Comptabilité M14
- Fonds de péréquation 2015
- Conventions de mises à disposition 2015
- Accueils de loisirs
- Convention Saint Paul

- Acompte subvention OTI
- Point sur les travaux
- Encaissement chèques
- FSL et FAJ
- Aide financière projet CMJ Brou
- Informations
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la réunion du 24 juin 2015 : une modification de rédaction à apporter au point n° 9 (erreur de virgule : lire 11 741€).

1) **COMPTABILITE M14**

Monsieur MASSON, Vice-président en charge des Finances, présente aux conseillers communautaires un prévisionnel du compte administratif 2015, tel qu'il pourrait être envisagé, compte tenu des dépenses et recettes comptabilisées à ce jour et à venir.

La section d'investissement présenterait un solde créditeur de l'ordre de 309 000€ (compte tenu des subventions en attente de réception de l'ordre de 632 000€) et la section de fonctionnement un solde débiteur de l'ordre de 244 000€. Cette situation comptable imposerait à la communauté de communes de démarrer l'exercice 2016 avec un déficit d'ouverture de 244 000€ en fonctionnement, alors qu'un excédent supérieur figurerait en investissement. (Impossibilité d'effectuer un virement de l'investissement au fonctionnement).

a) Concernant les amortissements :

Deux remarques sont alors formulées : les dépenses de fonctionnement sont fortement impactées par le poids des amortissements des biens (391 000€ prévus pour 2014) et les subventions d'investissement n'ont jamais été comptabilisées.

Il est constaté également que la durée des amortissements sur les travaux et constructions a été jusqu'alors effectuée sur 15 ans, alors qu'elle pourrait être calculée sur 20 ans (accord du Trésor Public).

Il conviendrait alors :

- d'effectuer une reprise sur les amortissements déjà comptabilisés,
- de modifier le calcul prévu pour les amortissements de 2015,
- de calculer les amortissements de subventions d'investissement (reprise antérieure)

Dépenses d'amortissement de biens : 183 657€ (dépense d'investissement)

Reprises d'amortissement des subventions : 276 466€ (dépense d'investissement)

Recettes de fonctionnement : 183 657€ et 276 466€.

Pour 2014, la charge des dépenses d'amortissement serait diminuée d'environ 70 000€

L'incidence ainsi répercutée sur le compte administratif prévisionnel 2015 permettrait d'envisager les résultats suivants : déficit d'investissement l'ordre de 310 000€ et excédent de fonctionnement de l'ordre de 376 000€.

Il est nécessaire d'envisager les décisions modificatives concernant ces écritures.

Accord du conseil communautaire à la majorité (une abstention).

b) Concernant la TVA :

Monsieur MASSON rappelle aux conseillers communautaires que les dépenses enregistrées lors de travaux aux comptes 2031 (études – architecte...) et 2033 (publications diverses) ne donnent pas lieu au remboursement de la TVA, sauf si ces dépenses sont suivies de travaux.

Il est constaté que l'ensemble de ces dépenses inscrites au chapitre 20 et qui ont été suivies de travaux n'ont jamais fait l'objet d'une demande de remboursement de la TVA.

Monsieur MASSON propose que soient reprises ces écritures avec une antériorité plafonnée (par les services de l'Etat) à 4 ans, soit :

Pour 2011 : 10 449€ de TVA, 2012 : 5 245€ de TVA, 2013 : 2 454€ de TVA, 2014 : 2 264€ de TVA et 2015 : environ 6 500€ de TVA.

Il convient de prévoir une décision modificative comme suit : titre au 2031 et mandat aux chapitres 21 et 23 pour l'ensemble de ces montants.

Accord du conseil communautaire à l'unanimité.

c) Concernant les décisions modificatives :

Monsieur MASSON évoque la situation suivante : 50 000€ seront nécessaires pour finir de payer les factures de fonctionnement d'ici la fin de l'année au chapitre 011 (charges générales). Le conseil communautaire donne un accord de principe pour que des décisions modificatives soient prises au plus juste (sur les chapitres 012 frais de personnel, et 65 participations diverses, en fonction de leur excédent).

La décision modificative suivante, compte tenu de son caractère d'urgence est approuvée :

En plus au 2031 : frais d'études	20 000
En moins au 21312 : travaux	20 000
(Reste à payer sur études)	
En plus au 1641 : capital emprunt	5 000
En moins au 21 312 : travaux	5 000
En plus au 6611 : intérêts emprunts	1 500
En moins au 655401 : TEOM	1 500

d) Renégociation de contrats diverses :

Monsieur MASSON propose que certains contrats fassent l'objet de renégociations (pour certains sous forme de lancement de marchés) et porte à connaissance de l'assemblée l'état des dépenses 2014 et l'encours 2015 concernant ces contrats :

	2014	au 25/10/2015
- TELEPHONE (ORANGE)	21 881€	17 977€
- EDF	48 589€	43 453€
- GAZ	53 535€	45 805€
- PRODUITS ENTRETIEN	13 673€	12 333€
- FOURNITURES ADMINISTRATIVES	17 681€	10 543€
- ASSURANCES	16 730€	22 167€
- MAINTENANCE*	33 002€	27 308€
- TRANSPORTS	35 671€	24 451€
• <i>Maintenance</i> : - Del paysages		
	- Dactyl buro (photocopieurs)	
	- Abelyum (logiciels informatiques Alsh)	

Accord du Conseil communautaire à l'unanimité.

e) Concernant les frais de personnel :

Monsieur le Président informe que les frais de personnel font l'objet d'un suivi approfondi : calcul au plus juste des contrats faisant l'objet de CDD voire non renouvellement de certains postes.

2) FONDS DE PEREQUATION 2015

Monsieur MASSON, informe les conseillers communautaires que les communes membres de la communauté de communes qui n'utilisent pas ou partiellement leur « fonds départemental de péréquation » ont la possibilité de recevoir ce fonds (en présentant des factures d'investissement, acquisitions et travaux effectués par la communauté de communes) et de le reverser ensuite à la communauté de communes. Chaque commune sera prochainement interrogée sur son éventuel besoin de factures afin de bénéficier de ce fonds. Accord du conseil communautaire à la majorité (2 abstentions).

Monsieur CAILLARD informe que cette démarche a été également effectuée pour le SIBBYG.

3) CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION 2015

Monsieur le Président présente aux conseillers communautaires la convention 2014 concernant le personnel de Brou (3 agents) qui assurent les services de restauration des accueils de loisirs organisés hors période scolaire.

Il s'agit d'une régularisation concernant l'exercice 2014 ; la commune de Brou ayant présenté un titre pour ces prestations, la communauté de Communes du Perche Gouët, après accord reçu des services de la Trésorerie de Brou, devra effectuer un mandat en faveur de la commune de Brou pour un montant de 6 888.07€

Accord du conseil communautaire à l'unanimité.

Une convention pour la mise à disposition des locaux de restauration (école du Chat Perché – coût des fluides) sera établie.

Monsieur le Président informe les conseillers communautaires des conventions existantes à ce jour entre les communes et la communauté de communes (mise à disposition de personnel ou de locaux).

4) ACCUEILS DE LOISIRS :

Madame SALIN, Vice-présidente en charge de la petite Enfance, enfance Jeunesse, présente le bilan des activités des centres de loisirs et accueils périscolaires des structures intercommunales.

Elle propose que soient apportées les modifications suivantes aux divers règlements :

Pour régler certains problèmes liés au fonctionnement et à la facturation des Accueils de Loisirs, il a été envisagé certaines évolutions :

- Signature obligatoire des responsables légaux des enfants.... en périscolaire, matin/soir : acté depuis septembre 2015
- Une modification du règlement intérieur : à voir

Extrait du règlement intérieur des Accueils de Loisirs :

- En cas d'impayés antérieurs, la Communauté de Communes se réserve le droit de refuser l'inscription de l'enfant. Cette décision donnera lieu à un entretien avec son représentant légal. (décision du Conseil Communautaire du 4 décembre 2013)
- Absence : Dues à l'état de santé de l'enfant (maladie, hospitalisation, ...), sur demande de la famille et sur présentation d'un certificat médical, les jours d'absence ne seront pas facturés.
Dues aux accidents de la vie (décès,...), sur demande de la famille et sur présentation d'un justificatif (certificat de décès,...), les jours d'absences ne sont pas facturés.

Propositions Accueil périscolaire matin/soir/mercredi après-midi:

Le délai de prévenance pour annuler une inscription de l'enfant à l'Accueil de Loisirs est de 48 h. L'annulation doit être notifiée par écrit (courrier, SMS, mail....) et adressée au responsable de l'Accueil de Loisirs. En cas du non-respect de cette procédure, l'inscription de l'enfant sera facturée (absence non justifiée).

- En cas d'absence de l'enfant à l'Accueil de Loisirs et/ou de la présence de l'enfant aux APC le soir, il est demandé de prévenir responsable de l'Accueil de Loisirs.

Propositions Accueil de Loisirs petites vacances et grandes vacances :

- Une fois le séjour commencé, l'inscription de l'enfant à l'Accueil de Loisirs sera considérée comme définitive et facturée sauf en cas d'absence justifiée (voir chapitre absence).

Propositions Accueil périscolaire matin/soir/mercredi après-midi/Accueil de Loisirs petites vacances et grandes vacances :

- Il est demandé de respecter l'horaire de fermeture de l'Accueil périscolaire/de Loisirs. En cas de dépassement horaire sauf cas exceptionnel à l'appréciation de la CDC du Perche-Gouët, 15 € par quart d'heure sera facturé et tout quart d'heure entamé est dû.
- En cas d'accidents de la vie (décès, perte d'emploi...), sur demande de la famille et sur présentation d'un justificatif (certificat de décès,...), les jours d'absences ne sont pas facturés.
- Accord du conseil communautaire à l'unanimité.

Madame PISTRE mentionne qu'il serait intéressant de connaître de quelles communes viennent ces enfants.

5) CONVENTION ECOLE SAINT PAUL

La Communauté de Communes du Perche-Gouët et l'OGEC Saint-Paul, concluent, chaque année, par convention, un accord régissant la fixation de la participation de la CDC aux dépenses de fonctionnement de l'école élémentaire privée de Saint-Paul, sise à Brou.

La participation de la communauté de Communes aux frais de fonctionnement de l'école privée Saint-Paul est inscrite au budget –exercice 2015- pour un montant de 50 000€.

Le conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres présents et représentés autorise monsieur le Président à signer la convention liant la Communauté de Communes du Perche-Gouët à l'OGEC Saint-Paul.

6) ACOMPTE SUBVENTION O.T.I.

Le Conseil Communautaire ; après en avoir débattu, autorise Monsieur le Président à mandater à l'Office de Tourisme Intercommunal qui justifie de besoins de trésorerie (paiement d'un salaire) un acompte de 6 500€ sur la subvention qui sera inscrite au budget 2016, soit 26 000€.

Un premier acompte de 6 500€ sera mandaté dès ouverture de l'exercice comptable 2016, d'autres acomptes pourront être versés selon les besoins et demandes de l'OTI, dans le cadre de la subvention qui sera inscrite au budget 2016

7) POINT SUR LES TRAVAUX

Monsieur MARTIN, Vice- président en charges des travaux fait le point sur les travaux dans les structures suivantes :

- Ecole Jules Verne de Brou,
- Ecole Primaire de Yèvres
- Ecole maternelle de Brou
- Pistes cyclables Brou et la Bazoche Gouët .

Concernant le Jardin des Elfes, le total des factures payées à ce jour est de 945 577.49€ HT soit 1 138216.49€ TTC.

Il convient de remercier l'ensemble des bénévoles qui ont travaillé dans cette structure et ainsi permettre son ouverture à date prévue et dans de bonnes conditions.

8) ENCAISSEMENT CHEQUES

Le Conseil Communautaire à l'unanimité décide que soient encaissés les chèques suivants :

- MMA remboursement sur prime : 1 014€
- CREDIT MUTUEL de Brou : 150€ mécénat « livre en Perche »
- La Grange du Père Camille : 200€ mécénat « livre en Perche »
- SARL LE LION D'OR : 150€ mécénat « livre en Perche »
- M. LOUIS Jean-Christophe : 200€ mécénat « livre en Perche »

L'ensemble de ces chèques sera comptabilisé au compte 7788.

Monsieur le Président informe qu'une subvention de 900€ du Conseil Départemental a été octroyée pour l'organisation de cette journée « Livre en Perche »

9) F.A.J. ET F.S.L.

Le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) qui s'adresse aux jeunes de 18 à 25 ans rencontrant des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle a été confié au Département dès le 1^{er} janvier 2005.

Ce fonds est abondé essentiellement par le Conseil Départemental mais la participation des communes et de leurs établissements publics, des CCAS et autres organismes est sollicitée.

Le Conseil Communautaire approuve la participation de la Communauté de Communes du Perche Gouët au FAJ et le versement de 400€, inscrit au budget de l'exercice 2015.

Le FSL s'adresse aux personnes ou aux ménages éprouvant des difficultés particulières pour accéder à un logement décent et indépendant ou à s'y maintenir.

1 675 ménages Euréliens ont bénéficié en 2014 du FSL pour des aides à l'accès, au maintien, ou d'un accompagnement spécifique logement.

Les textes en vigueur permettent aux communes d'abonder le FSL.

Participation : 3€ par logement soit pour 358 logements : 1 074€.

Accord du Conseil Communautaire à l'unanimité.

10) AIDE FINANCIERE PROJET CMJ BROU

Madame SALIN, présente aux conseillers communautaires le projet mis en place par le Conseil Municipal de Jeunes de Brou en partenariat avec la MSA dans le cadre de « Mieux vivre en milieu rural ». Il consiste en la création d'un espace de jeux (marquage au sol : marelle, ...) à l'école maternelle du Chat Perché de Brou. Le coût de ce projet s'élève à 1 080€. Déduction faite des aides déjà obtenues, il resterait environ 700€ à financer. Madame SALIN demande aux conseillers communautaires si cette somme peut être prise en charge par la communauté de communes. Accord du conseil communautaire à l'unanimité. Madame SALIN remercie le conseil communautaire pour l'aide accordée au Conseil Municipal des Jeunes de Brou.

11) INFORMATIONS

Monsieur le Président informe les conseillers communautaires que :

- La commune de Montigny le Chartif, par délibération a nommé monsieur Jean Paul HUET, conseiller communautaire en remplacement de monsieur Bruno LAUFFRAY décédé.
- la communauté de communes a mis en œuvre des actions (courriers, rendez-vous...) afin de recouvrer un maximum de factures impayées (centres de loisirs, école de musique, le Chalet...) ce qui a permis de récupérer environ 35 000€.
- La commune de Yèvres a adressé une délibération concernant une prochaine fermeture de la bibliothèque de Yèvres. Monsieur LUCAS apporte quelques précisions à ce sujet.
- Les locaux de l'office du tourisme ont accueilli 15 auteurs pour dédicaces dans le cadre de « Livre en Perche » le samedi 7 novembre. Cette opération n'a rien coûté à la communauté de communes compte tenu des aides reçues évoquées auparavant (Conseil Départemental et mécènes).

12) QUESTIONS DIVERSES – TOUR DE TABLE

- Monsieur MASSON propose une rencontre entre maires afin de réfléchir sur une « commune nouvelle »
- Madame SALIN informe de l'arrivée de jeunes Coréens à l'école Jules Verne (réseau UNESCO) – classes cm1 et cm2 – de nombreuses activités sont prévues : visites de châteaux, participation à la journée du 11 novembre, représentation théâtrale.
- Madame PISTRE évoque la qualité de la conférence de Denis Guillemin à Frazé le 6 novembre dans le cadre de « Livre en Perche », la fréquentation importante de la journée « dédicaces » à Brou. Elle informe du lancement du topoguide « Perche à pied » à Frazé le 11 décembre prochain.
- Madame PISTRE demande si la CLECT doit se réunir compte tenu du départ de certaines communes vers d'autres communautés de communes. (réponse du Président : non, ce sont les communautés de communes qui accueillent qui demandent dans un premier temps les éléments comptables et fiscaux des communes accueillies).
- Madame THIRARD rend compte de la prestation CICLIC dans le cadre de « mémoires des images »
- Monsieur HOUDY fait part de la candidature de son épouse sur la liste de monsieur VIGIER pour les élections régionales.
- Monsieur EDMOND évoque la réunion DDT/SMAR, la DDT établissant une cartographie des cours d'eau sur l'ensemble du département (mise en garde sur le devenir de certaines vallées agricoles). Il propose que les communes concernées se réunissent.
- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.